

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.03.04 Convocation du 18.03.2004

Compte rendu affiché le 29 mars 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : Service Jeunesse :
Contrat Temps Libres**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, MM. GOSSET, CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG.

Absents représentés : M. POINT par M. RODRIGUEZ - Mme BERRA par Mme GUERIN - Mme WYMAN par Mme BOUHEY.

Absents excusés : MM. FERNANDES, BELLOT, Mme LABASOR.

Madame la Conseillère Municipale déléguée à la Politique de la Ville explique que, dans le cadre de la programmation "Politique de la Ville" 2004, la commune de Neuville-sur-Saône a sollicité auprès de ses partenaires des financements au taux le plus élevé, pour les actions présentées dans le tableau qui restera joint à la présente délibération.

Elle invite le Conseil Municipal à donner son accord sur l'ensemble des actions et à autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches auprès des différents opérateurs afin de finaliser des demandes de subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Contrat de Ville 2000-2006,
- Vu le Budget Primitif 2004,
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches afin de solliciter auprès des partenaires de la commune de Neuville s/Saône les financements, au taux le plus élevé, pour les actions présentées dans le tableau joint à la présente délibération,
- Autorise également Monsieur le Maire à engager la dépense et à signer la convention relative à l'équipe "MOUS" et toute autre convention se rattachant à la bonne mise en œuvre de la programmation du Contrat de Ville 2004.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 25 Mars 2004

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 28 avril 2004
- de la publication le 29 avril 2004
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 avril 2004